



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réussir la transition énergétique : Les 10 propositions de Syntec-Ingénierie

Syntec-Ingénierie, la fédération professionnelle de l'Ingénierie, regroupe les sociétés d'ingénierie de la construction et de l'industrie qui développent des compétences reconnues mondialement dans le domaine de l'énergie : efficacité énergétique des bâtiments (industriels, tertiaires, logements, etc.), développement de véhicules électriques, unités *offshores* de production d'énergie (pétrole, gaz, éolien, hydrolien, etc.)... Un secteur économique important, qui représente **350.000 emplois et a réalisé 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012, dont 40% à l'international** (source INSEE).

Fortes de leurs **retours d'expériences en France et dans le monde en matière de projets énergétiques**, les sociétés d'ingénierie proposent aux différentes parties prenantes du débat sur la transition énergétique, et aux pouvoirs publics en particulier, **10 actions concrètes**, articulées autour de 4 axes stratégiques, **pour optimiser la mise en œuvre d'une politique énergétique et innovante** et contribuer à **promouvoir l'offre énergétique française à l'export**.

Axe 1 : **Guider et accompagner les acteurs de la transition énergétique dans la maîtrise des risques des projets énergétiques**

Proposition 1 :

Promouvoir les Analyses Globales des Risques telles que développées par les adhérents de Syntec-Ingénierie pour :

- sécuriser les projets d'implantation et/ou de restructuration de sites industriels liés à l'énergie, notamment lorsque ceux-ci sont à proximité immédiate de zones fortement urbanisées ;
- organiser les débats nécessaires à l'acceptation publique des projets.

Proposition 2 :

Etre une expertise indépendante pour préparer puis évaluer une ou plusieurs expérimentations sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste.

Axe 2 : **Accompagner la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique innovante**

Proposition 3 :

Renforcer les appels à projet sur le déploiement territorial des EnR, en différenciant formellement les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de celles de Maîtrise d'Œuvre (MOE) afin de garantir une objectivité et une optimisation technico-économique des solutions préconisées.

Proposition 4 :

Appuyer et accompagner les pouvoirs publics (nationaux et territoriaux) dans leurs appels à projets pour l'innovation énergétique, en toute indépendance des industriels.

Proposition 5 :

Accompagner les pouvoirs publics pour la définition, la sélection et la mise en œuvre d'un ou plusieurs appels à projets ayant pour but de favoriser l'intégration à grande échelle des énergies renouvelables intermittentes.

Proposition 6 :

Afin de favoriser l'émergence de filières industrielles fortes, systématiser – en les rendant obligatoires pour les secteurs qui y sont particulièrement favorables – des études de faisabilité technico-économique en vue du développement de projets d'EnR.

Axe 3 : Permettre à des filières industrielles stratégiques de diminuer leurs coûts

Proposition 7 :

Création d'un groupe de travail ayant pour objectif de réduire les coûts de l'EnR considérée. Composé des autorités de tutelles, des développeurs, des fournisseurs d'équipements, des compagnies d'énergies et des professionnels de l'ingénierie, le groupe propose et chiffre des pistes d'optimisation dans tous les domaines (réglementaire, *supply chain*, innovation, planning et rythme d'investissement, stratégie de contractualisation et de financement, etc.).

Proposition 8 :

Analyser le Cycle de Vie de chaque système industriel lié à l'énergie, qu'il s'agisse d'ouvrages existants ou à venir, liés à la production, au stockage ou au transport de l'énergie.

Axe 4 : Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en termes d'efficacité énergétique des territoires

Proposition 9 :

Aider les pouvoirs publics à faire leurs choix structurants grâce au recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) indépendante pour l'efficacité énergétique.

Proposition 10 :

Faire de l'ingénierie professionnelle l'AMO des collectivités locales pour l'élaboration de leurs plans territoriaux d'efficacité énergétique (systèmes métropolitains, urbanisme, transports, bâtiments, productions décentralisées, stockage, transport, etc.).

[Télécharger le dossier complet](#)
[sur le site www.syntec-ingenierie.fr.](http://www.syntec-ingenierie.fr)

Contact Presse :

Philippine Guibert ☎ 01 44 30 49 77 ✉ p.guibert@syntec-ingenierie.fr